

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**  
**Séance du 22 décembre 2011**  
**PROCES-VERBAL**

Etaients présents à l'ouverture de la séance :

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,  
Madame Dominique REMBOTTE,  
Madame Christelle FAUCHET,  
Monsieur Sylvain ESTAGER,

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de suppléant:

Monsieur Sylvain STANESCO,

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Christian POUCHAIN,  
Monsieur Fabrice DEWULF,  
Monsieur Gérard HERMINET,  
Monsieur Giuseppe CASTELLO,  
Monsieur Pascal HOOGSTOEL,  
Monsieur Joël POULY,

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur François DELACROIX,  
Monsieur Jérôme BERAUX,  
Monsieur Haizdine BOUZIANE,  
Monsieur Joël THULLIEZ,  
Monsieur André GUILLEMOT,  
Monsieur Christian GALLET,

Etaients excusés :

Représentants de l'autorité territoriale :

Madame Catherine DE PARIS,  
Madame Françoise DAL,  
Madame Hélène PARRA,  
Monsieur Philippe KEMEL,  
Monsieur Rudy ELEGEST,  
Monsieur Christophe PILCH,  
Monsieur Michel-François DELANNOY,  
Monsieur Eric ROMMEL,

Monsieur Claude NICOLET,  
Madame Rachida SAHRAOUI,  
Monsieur Dominique PLANCKE,

Représentants du personnel :

Madame Martine GIQUELLO,  
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,  
Monsieur Jérôme BRESSON,  
Monsieur Bernard DELBECQ,

**Etaient également présents :**

Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint «Ressources Humaines, Accueil et Information »,  
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,  
Madame Stéphanie DAFEUR, Gestionnaire « Relations Sociales »,  
Madame Anissa BOURHALEB, Gestionnaire « Relation Sociales »,  
Monsieur Jean-Paul DEBAETS, Assistant de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Expert désignés par l'Administration :

Madame Martine PAVOT, Directrice Générale Adjointe du Pôle « Education et Jeunesse »,  
Madame Monique ANDRIS, Conseillère Technique du Pôle « Education et Jeunesse »,  
Monsieur Camille KUPISZ, Directeur des Formations Initiales,  
Monsieur Sylvain PETIT, Directeur Adjoint délégué, Direction des Formations Initiales,  
Monsieur Thierry GILLET, Directeur Adjoint Délégué, Direction du Patrimoine,  
Monsieur Jérôme DARRAS, Inspecteur Général,  
Madame Anne RENAULT, Directrice Adjointe Déléguée au Développement des RH,  
Monsieur Francis OLIVE, Directeur Adjoint Délégué à la Gestion du Personnel,  
Madame Hélène MULLER, Chef de Service « Accompagnement et Management » à la DRH  
Monsieur Didier HUYGHE, Délégué Ressources Humaines TOS à la DRH,  
Madame Sylvie BERTHIER, Déléguée Ressources Humaines TOS à la DRH,  
Madame Marie-Lise DRUON, Déléguée Ressources Humaines TOS à la DRH,  
Monsieur Jean-François DESPREZ, Délégué Ressources Humaines TOS à la DRH,  
Monsieur Xavier DECROCK, Expert du syndicat CGT,  
Monsieur Benoit GUITTET, Expert du syndicat CFDT,  
Monsieur Sébastien BERNARD, Expert du syndicat UNSA,

**Etaient excusés :**

Monsieur Yves DURUFLÉ, Directeur Général des Services,  
Monsieur François DELAGRANGE, Directeur de Cabinet,  
Monsieur Paul NAELS, Directeur Général Adjoint du Pôle « Réalisation et Gestion patrimoniale des équipements régionaux »,  
Madame Catherine RUTKOWSKI, Directrice des Ressources Humaines,  
Monsieur Patrice MARCHANT, Chargé de mission « Dialogue Social »,  
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales »,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE.

Le quorum est atteint.

Madame Dominique REMBOTTE est désignée secrétaire de la séance et Monsieur Joël POULY est désigné secrétaire - adjoint.

### 1. Adoption du procès verbal de la séance du 15 juin 2011

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	2	5	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

*Avis favorable à l'unanimité*

Explications de vote :

CGT : vote pour : réitère sa demande de diffusion du procès verbal et du compte rendu des CTP CE sur le FIL.

### 2. Rapports pour avis

- **Projet régional de restauration scolaire : suivi des services de restauration des EPLE – Plan de Maîtrise Sanitaire**

Présentation du dossier par Monsieur Camille KUPISZ, Directeur des Formations Initiales.

L'adoption du dossier est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	--	5	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	2	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

*Avis favorable*

#### Explications de vote :

La CFDT s'abstient car aucun objectif précis n'a été proposé et dans ce cas l'opération est difficilement évaluable. La CFDT précise toutefois qu'elle sera attentive à la mise en œuvre et y participera.

- **Implantation des CIO sur le site du Lycée Lalo de LILLE**

Présentation du dossier par Madame Hélène MULLER, Chef de Service « Accompagnement et Management » à la DRH.

L'adoption du dossier est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE proclame les résultats du vote.

#### Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	2	5	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

*Avis favorable à l'unanimité*

#### Explications de vote :

La CGT vote pour car elle a pris acte que, pour la Région, l'établissement n'était pas fermé et qu'un groupe de travail serait créé afin de définir les règles à tenir en matière de reclassement des agents œuvrant dans un lycée amené à fermer ses portes.

L'UNSA vote pour en raison de la constitution d'un groupe de travail sur les réaffectations.

- **Adaptation de l'organisation des services du Lycée du Pays de Condé (site de Crespin)**

Présentation du dossier par Madame Hélène MULLER, Chef de Service « Accompagnement et Management » à la DRH.

L'adoption du dossier est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	5	2	5	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 13

*Avis favorable à l'unanimité*

Explications de vote :

CGT : mêmes explications que pour le vote précédent.

UNSA : mêmes explications que pour le vote précédent.

- Organisation du service de restauration du Lycée Loucheur de Roubaix : prise en charge et mutualisation des services de restauration au Lycée Jean Moulin de Roubaix

Présentation du dossier par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE ;

L'adoption du dossier est soumise au vote (à main levée).

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	3	--	5	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	2	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérative : 11

*Avis favorable*

Explications de vote :

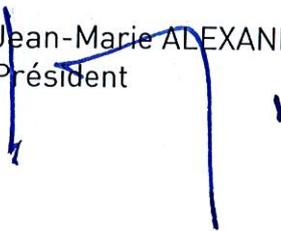
CGT : vote pour en raison de la réorientation de la restauration scolaire vers une restauration de proximité et non satellite.

3. Questions inscrites au titre de l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 et Questions diverses

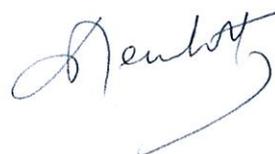
Les réponses aux questions inscrites au titre de l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 et les questions diverses seront annexées au procès verbal.

La séance du CTP CE du 22 décembre 2011 est levée à 12h30.  
Fait à Lille, le 22 décembre 2011.

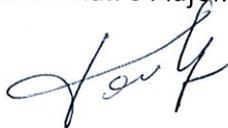
Jean-Marie ALEXANDRE  
Président



Dominique REMBOTTE  
Secrétaire



Joël POULY  
Secrétaire Adjoint



Annexe : - Questions inscrites au titre de l'article 25 du décret et questions diverses.



.proche  
.solidaire  
.efficace

**Madame Catherine DE PARIS**  
**Conseillère régionale déléguée au Personnel**  
**Présidente du CTP CE**

Lille, le 12 décembre 2011

**Objet :** demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CTP CE du 22 décembre en application de l'article 13 du règlement intérieur de l'instance.

Madame la Présidente du CTP CE,

En application de l'article 13 du règlement intérieur du CTP CE, et conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que « *les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour* », nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la séance du CTP CE du 22 décembre prochain » :

- ✓ « Intégrer la Région c'est possible »
  - bilan du nombre de demande d'intégration ?
  
- ✓ Politique régionale en matière de fixation des tarifs de restauration applicables aux personnels des lycées (cf. délibération 20100624 – réunion du 31 mai 2010)
  - bilan ?
  
- ✓ **Règlement intérieur** :
  - ⇒ Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées voté lors du CTP Central du 19 novembre 2009

## Chapitre 9 :

« *Congés spécifiques concernant les autorisations d'absences exceptionnelles* » – **inégalité de traitement entre les agents région EPLE du Siège et des Ports** (cf. pièce jointe).

⇒ Circulaire du 6 juillet 2010 relative au règlement intérieur

### Article 5 :

« *Les autorisations d'absences exceptionnelles accordées dans le cadre d'un mariage ne sont pas permises si le mariage a lieu pendant les congés...* »

De nouveau, il y a **inégalité de traitement entre les agents du Siège, des Ports et des EPLE.**

**La CGT demande d'abroger cette disposition discriminatoire envers les agents lycées.**

⇒ Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques - Règles régissant l'organisation du travail

### Chapitre 3.2 :

« *Pendant les périodes de fermeture de l'établissement, les personnels ne travaillent pas, hormis ceux assurant le service de gardiennage* ».

Au vue des difficultés qui nous sont remontés dans les missions et charges du gardiennage, nous vous demandons qu'une fiche précise la signification du gardiennage, afin que celui-ci se différencie de la mission de sécurité qui est dévolue aux personnels d'état entre autre à l'autorité fonctionnelle (cf. note du 10 octobre 1988 – permanence de sécurité).

✓ Référentiel des emplois techniques des lycées :

○ envoi à chaque agent Région EPLE ?

✓ Fermeture EPLE rentrée 2012/2013 :

○ Suite aux différents discours de **Madame la RECTRICE**, pourriez-vous nous indiquer les Etablissements scolaires susceptibles d'être fermés à la rentrée prochaine ?

○ Demande de constitution d'un groupe de travail pour aborder la réaffectation des agents Région EPLE ?

✓ Référentiel emplois

La **CGT** a émis un vote positif lors du CTP CE du 15 juin 2011 sur ce référentiel emplois désormais effectif.

- Quand allons-nous travailler sur les fiches emplois EMOP ainsi que sur les fiches emplois des Techniciens exerçant en EPLE ?
  - Quand pouvons-nous engager les débats sur les niveaux de grades de recrutements ?
- ✓ Examen professionnel Technique
- Conditions et date de la programmation de l'examen professionnel pour les agents précaires (*contractuels ou contrats aidés*) effectuant des missions techniques.

✓ Stagiaires écoles ou TIG

Des agents Région EPLE sont confrontés à la prise en charge de stagiaires écoles ou TIG (*travaux d'intérêt général*), au vue des difficultés rencontrées dans le cadre des directives indiquées dans le BO n°6 du 25 août 2011. A aucun moment n'est stipulé dans le référentiel emploi ce type de tutorat !

○ Dans le cas où l'autorité fonctionnelle imposerait ce tutorat autoritairement, **ce que la CGT réfute**, pouvez-vous nous faire connaître la ou les responsabilités encourues par l'agent, mais aussi par l'employeur ?

**Il est URGENT de clarifier !**

- ✓ Concours externe, interne et troisième concours de techniciens territoriaux (*arrêté du 27 juillet 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 – JORF 0181 du 6 août 2011*)
- ⇒ 324 postes proposés au concours externe,
  - ⇒ 462 concours interne,
  - ⇒ 185 troisième concours.
- Pourriez-vous nous faire connaître le nombre de postes qui seront ouverts au sein de notre Collectivité, les spécialités et leurs lieux d'implantation ?

Dans l'attente de nous rencontrer lors de cette séance, nous vous prions d'agréer, Madame le Présidente, l'expression de notre haute considération.

**Les Elus CGT au CTP CE**

**Copie à :**

- Monsieur Yves DURUFLE, DGS,
- Monsieur Georges DE VREESE, DGA,
- Madame RUTKOWSKI, DRH
- Monsieur Bernard ROMAN, 1<sup>er</sup> Vice Président



## SECTION SYNDICALE DE LA REGION NORD-PAS DE CALAIS ET DES ORGANISMES ASSOCIES

Lille le 09 12 2011 (modifié le 20 décembre)

Christian Pouchain  
Secrétaire de section adjoint  
Elu au CTP CE

A

Monsieur Jean-Marie Alexandre  
Président du Comité technique  
de la Communauté éducative.

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous nos questions diverses pour le CTP CE du 22 décembre 2011 :

- Depuis quelque temps se développe la notion de Gardiennage au sein des EPLE pendant les vacances scolaire, accompagné de ronde de sécurité à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, alors que les personnels de décision (catégorie A et B) ne sont pas présent.  
Nous souhaitons savoir la position de la Région quand à ces pratiques qui semblent se développer.  
Comment la sécurité des agents est assurée quand ils assurent seul le service (ce qui le cas dans 90% des situations)  
Que met en place la Région Nord Pas de Calais pour assurer la sécurité des Agents ?
- Fermeture des établissements scolaire :  
La réorganisation de l'Education Nationale a généré la fermeture des lycées Lalo de Lille et du lycée de Crespin, des bruits courent sur la fermeture d'autres établissements à la prochaine rentrée scolaire, la Région a-t-elle des informations sur ce sujet, le cas échéant quelles sont les établissements concernés et quel sera le devenir de nos collègues.
- La mise en place du référentiel des emplois a permis d'établir les fiches de poste des agents des EPLE lors de l'EAP 2011, cela doit permettre de voir apparaître sur la fiche de paie l'intitulé du poste correspondant aux fiches métiers pour lequel l'agent est employé dans l'établissement.  
Quand cela sera-t-il mis en place ?
- La réforme de la catégorie B à repousser la mise en place de concours de techniciens, cette année des concours de techniciens (un en avril et un deuxième programmé en octobre) sont ouvert, combien de postes sont concernés pour la Région Nord Pas de Calais ?

**AJOUT de questions envoyées le 20 décembre :**

- **Tarif de la restauration scolaire :**  
La délibération de la Région Nord Pas de Calais fixe le prix des repas et prévoit un alignement progressif des établissements sur les prix proposés par la Région. Nous constatons qu'un certain nombre d'établissements qui appliquait déjà un tarif supérieur ont encore augmenté leurs prix cette année, quelles mesures la Région compte-t-elle prendre pour faire appliquer la délibération ?
- **Renforcement des équipes UTIL :**  
Lors d'une rencontre avec les Proviseurs et les Intendants, vous avez Monsieur le Vice Président annoncé la création Prochaine de nouveaux postes en renfort des UTIL dans les EPLE. Qu'en est il exactement, car cette annonce semble contradictoire avec le rapport présenté au CTP CE du 15 juin 2011 et les décisions de l'administration vis-à-vis de la réorganisation.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

  
Pour la section Cfdt  
Christian Pouchain

Copie à : M Yve Duruflé DGS, M George De Vreese DGA, Mme Catherine Rutkowski DRH

Section Cfdt de la Région Nord -Pas de Calais et des Organismes Associés  
Siège de Région - 1<sup>er</sup> étage - 151 boulevard Hoover - 59000 LILLE  
Tél: 03.28.82.57.16 - portable : 06. 26 34 38 69 - Fax: 03.28.82.57.15- e-mail [cfdt@nordpasdecalsais.fr](mailto:cfdt@nordpasdecalsais.fr)



# SYNDICAT UNSA

## DU CONSEIL REGIONAL NORD/PAS DE CALAIS

*liber ensemble*

Lille le 7 décembre 2011

Monsieur JEAN-MARIE ALEXANDRE  
Président du C.T.P. Communauté  
éducative

**OBJET** : Questions diverses :

Monsieur le Président,

Lors du Comité Technique Paritaire communauté éducative du 22 décembre 2011, nous souhaiterions aborder les points suivants :

- L' UNSA a voté pour le règlement intérieur , sur l' organisation spécifique du temps de travail dans les établissements publics locaux d' enseignement à la condition que soit revu les autorisations d' absences , en équité avec les agents du siège de région , cela fait 2 ans, et nous sommes toujours en attente d' une révision du règlement .
- Quid des fermetures de lycées à la prochaine rentrée.
- Point sur les 28 postes informatiques lycées créés, implantations, fonctions, rattachements aux UTILS ou aux EPLES ?
- Le référentiel des emplois techniques des lycées est voté depuis le 15 juin, l'UNSA souhaite une programmation de groupe de travail, pour que celui des personnels EMOP soit rédigé.

Nous vous en remercions par avance et nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Joël POULY & Christian Gallet  
Elus au CTP Communauté Educative

*COPIE : Mme C. Deparis Conseillère Régionale déléguée au personnels. M. G. Devreese DGA RH, Mme C. Rutkowski D.R.H, M LEFEBVRE chef de service Communication interne Mme I. TANCHON - Communication Interne. Mme S. Dafeur Communication Interne*

=====

151 BD HOOVER 1<sup>er</sup> étage 59555 LILLE CEDEX TEL : 03 28 82 57 36 ou 37 ou 06 70 61 39 43  
- FAX : 03 28 82 57 35 ou [unsa@nordpasdecals.fr](mailto:unsa@nordpasdecals.fr)

**Comite Technique Paritaire Communauté Educative**  
**Réunion du 22 décembre 2011**

---

**Réponses aux questions des syndicats**

- Questions inscrites à l'ordre du jour (art. 25 du décret)

Questions posées par le syndicat CGT (12/12/2011)

1. « Intégrer la Région c'est possible »

- bilan du nombre de demande d'intégration ?

*Le nombre d'intégrations suite à la campagne « Intégrer la région c'est possible » est de 159. (il reste environ 260 agents en détachement de longue durée).*

2. Politique régionale en matière de fixation des tarifs de restauration applicables aux personnels des lycées (cf. délibération 20100624 – réunion du 31 mai 2010)

- bilan ?

*La Commission permanente du 9 mai 2011 a décidé la poursuite de l'harmonisation des tarifs de restauration applicables aux personnels des EPLE pour 2012.*

*Engagée en 2011, la politique tarifaire régionale a pour objet de diminuer et d'harmoniser les catégories tarifaires pratiquées dans les EPLE : 3 catégories tarifaires en référence à des indices de rémunération communs et alignement progressif des tarifs à l'intérieur de chaque catégorie.*

Les catégories tarifaires définies par rapport à deux indices de rémunération :

- 1ère catégorie : Indice Majoré inférieur ou égal à 416 (correspondant au dernier échelon de l'échelle 6 de la catégorie C)  
*NDLR : l'échelle 6 correspond au grade d'ATP 1<sup>ère</sup> classe*

- 2ème catégorie : Indice Majoré supérieur à 416 et inférieur ou égal à 463 (correspondant au dernier échelon de la catégorie B)

- 3ème catégorie : Indice Majoré supérieur à 463

L'alignement des tarifs à l'intérieur de chaque catégorie :

*Pour chaque catégorie, il s'agit de relever les tarifs les plus bas afin qu'ils atteignent la valeur des moyennes régionales 2010 :*

*- Pour la 1ère catégorie : Alignement progressif des tarifs inférieurs à 2.30 € pour atteindre cette valeur au terme d'une période de deux années.*

*- Pour la 2ème catégorie : Alignement progressif des tarifs inférieurs à 3.35 € pour atteindre cette valeur au terme d'une période de deux années.*

*- Pour la 3ème catégorie : Alignement progressif des tarifs inférieurs à 4.10 € pour atteindre cette valeur au terme d'une période de deux années.*

*Calendrier :*

*Il est demandé aux établissements d'atteindre ces orientations tarifaires dans un délai de 3 ans à compter de 2011, délai pouvant être porté à 5 ans en cas d'écart très important.*

*Les tarifs de restauration applicables aux personnels sont fixés par les conseils d'administration des EPLE à partir des orientations tarifaires régionales.*

*Bilan de l'application des orientations régionales pour la tarification 2012*

- L'harmonisation vers les 3 catégories tarifaires est atteinte pour 83 % des EPLE*
- L'alignement (des tarifs les plus bas) sur les valeurs cibles fixées par la Région est réalisé pour 75% des établissements.*

<i>Catégories tarifaires</i>	<i>Tarif minimum cible</i>	<i>% des EPLE ayant atteint le tarif cible</i>	<i>Tarif moyen régional 2012</i>
<i>1ère</i>	<i>2.30 €</i>	<i>78 %</i>	<i>2.45 €</i>
<i>2ème</i>	<i>3.35 €</i>	<i>74%</i>	<i>3.49 €</i>
<i>3ème</i>	<i>4.10 €</i>	<i>70%</i>	<i>4.21 €</i>

*En conclusion, les établissements respectent majoritairement les orientations régionales. Dès lors qu'ils présentent des écarts de tarifs importants (notamment par la pratique de tarifs sociaux extrêmement bas relevant d'une politique sociale plutôt que tarifaire), les établissements ont présentés, aux services régionaux chargés du contrôle, un calendrier d'harmonisation progressive sur 3 à 5 ans.*

### 3. Règlement intérieur :

⇒ Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées voté lors du CTP Central du 19 novembre 2009

#### Chapitre 9 :

*« Congés spécifiques concernant les autorisations d'absences exceptionnelles »* – inégalité de traitement entre les agents région EPLE du Siège et des Ports (*cf. pièce jointe*).

⇒ Circulaire du 6 juillet 2010 relative au règlement intérieur

#### Article 5 :

*« Les autorisations d'absences exceptionnelles accordées dans le cadre d'un mariage ne sont pas permises si le mariage a lieu pendant les congés... »*

De nouveau, il y a inégalité de traitement entre les agents du Siège, des Ports et des EPLE.

La CGT demande d'abroger cette disposition discriminatoire envers les agents lycées.

*Ces 2 questions feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre d'un groupe de travail consacré au temps de travail au sein de la collectivité qui se réunira au cours de l'année 2012.*

*Il convient néanmoins de noter que les congés exceptionnels pour événements familiaux octroyés aux agents du Siège et non aux agents des lycées représentent un total de jours très limité.*

*Il faut également rappeler que, s'agissant des EPLE, une contrainte importante réside dans la conciliation de possibilités larges d'autorisations d'absence avec la nécessaire continuité du service public (production quotidienne hors vacances scolaires).*

*Des propositions, issues des réunions de travail, seront présentées pour avis en comité technique paritaire central.*

⇒ Organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques - Règles régissant l'organisation du travail

#### Chapitre 3.2 :

*« Pendant les périodes de fermeture de l'établissement, les personnels ne travaillent pas, hormis ceux assurant le service de gardiennage ».*

Au vue des difficultés qui nous sont remontés dans les missions et charges du gardiennage, nous vous demandons qu'une fiche précise la signification du gardiennage, afin que celui-ci se différencie de la mission de sécurité qui est

dévolue aux personnels d'état entre autre à l'autorité fonctionnelle (cf. note du 10 octobre 1988 – permanence de sécurité).

*La collectivité s'est emparée de la question de la sécurité au travail pour les agents techniques des EPLE. Ainsi, fin 2009, la Direction des Ressources Humaines a produit une note précisant les mesures à prendre pour les travailleurs isolés. (cf.note jointe).*

*En ce qui concerne la notion de gardiennage, il convient de lui attribuer une définition claire. Cela pourrait être l'objet d'un groupe de travail. Néanmoins, le règlement intérieur sur l'organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées y fait explicitement référence. Celui-ci peut donc être assuré par les personnels techniques.*

#### 4. Référentiel des emplois techniques des lycées

- o envoi à chaque agent Région EPLE ?

*Le référentiel des emplois techniques des lycées est accessible sur le FIL (rubrique vie de l'agent - emploi/mobilité - GPEC). Lorsqu'il sera complété par les fourchettes de grade, il sera adressé à chaque établissement.*

#### 5. Fermeture EPLE rentrée 2012/2013

- o Suite aux différents discours de Madame la RECTRICE, pourriez-vous nous indiquer les Etablissements scolaires susceptibles d'être fermés à la rentrée prochaine ?
- o Demande de constitution d'un groupe de travail pour aborder la réaffectation des agents Région EPLE ?

*Lors du Comité Technique Paritaire Académique ,réuni le 7 novembre 2011, les évolutions du réseau des établissements ont été présentées par Madame le Recteur*

*A la rentrée 2012, 5 LP de cités scolaires seront transformés en Section D'Enseignement Professionnel (SEP). Il s'agit de*

- LP Valentine Labbé à La Madeleine
- LP Beaupré à Haubourdin
- LP Colbert à Tourcoing
- LP Couteaux à Saint Amand les Eaux
- LP Camille Claudel à Fourmies

*Par ailleurs ,le LP Charlotte Perriand de Genech qui comporte une Section D'Enseignement Général et Technologique (SEGT) sera transformé en Lycée polyvalent .*

*Ces mesures relèvent de la seule compétence du Recteur*

*Le Rectorat, à notre connaissance ,n'envisage pas de fermeture d'établissement à cette rentrée 2012*

*A noter que la fermeture du LP Lalo n'a toujours pas été validée par la Région.*

*Face à la perspective de l'absence d'élèves à compter du 1 septembre 2011, la Région a pris l'initiative de garder le site de Lalo et de le rattacher au Lycée Gaston Berger de Lille. Y est installé le CIO Lille Métropole depuis cette rentrée 2011 et y sera implanté le GIP académique à la rentrée 2012.*

*En ce qui concerne Crespin , c'est à la rentrée 2010 que le Rectorat a transformé le LP en antenne géographique et intégré la formation à la logistique dans la Section d'Enseignement Professionnel du Lycée Polyvalent du Pays de Condé à Condé sur l'Escaut.*

*L'enseignement pratique du Bac Pro logistique, encore dispensé sur le site de Crespin cette année scolaire 2011 2012 ,sera lui aussi dispensé au Lycée du Pays de Condé à compter de la rentrée 2012.*

*Pour mémoire et en réponse à la 2<sup>me</sup> partie de la question, lors de chaque fermeture d'établissement, un suivi personnalisé est mis en place afin de trouver une affectation aux agents concernés. En cas de besoin, des mesures transitoires sont proposées avant l'affectation définitive.*

## **6. Référentiel emplois**

**La CGT a émis un vote positif lors du CTP CE du 15 juin 2011 sur ce référentiel emplois désormais effectif.**

- **Quand allons-nous travailler sur les fiches emplois EMOP ainsi que sur les fiches emplois des Techniciens exerçant en EPLE ?**
- **Quand pouvons-nous engager les débats sur les niveaux de grades de recrutements ?**

*Le référentiel Emplois des EPLE a été présenté à l'avis du CTP-HCE le 15 juin 2011. A la demande du Président du CTP, Monsieur Jean-Marie Alexandre, ce référentiel a été voté sans que soient précisées les fourchettes de grade et les niveaux de responsabilité afférents à chaque emploi.*

*Il est proposé de réexaminer ces éléments au premier trimestre 2012 dans le cadre de groupes de travail, comme cela a été annoncé par la Direction des ressources humaines à l'occasion de la réunion technique organisée avec les partenaires sociaux le 14 décembre dernier.*

*Dans ce cadre, des ajustements du référentiel Emploi, visant notamment à préciser le rattachement des agents des EMOP, pourront également être étudiés*

## 7. Examen professionnel Technique

- o Conditions et date de la programmation de l'examen professionnel pour les agents précaires (*contractuels ou contrats aidés*) effectuant des missions techniques.

*Deux examens professionnels seront organisés au premier semestre 2012 :*

- *un examen professionnel destiné aux agents polyvalents d'entretien, aux veilleurs de nuit et aux agents d'accueil et d'information d'une part ;*
- *un examen professionnel destiné aux ouvriers spécialisés d'autre part.*

*Le premier examen professionnel sera organisé dans les seuls bassins où le Conseil régional rencontre des difficultés de recrutement sur les postes précités.*

*Le second examen concernera l'ensemble du territoire régional.*

*Une réunion d'information à destination des partenaires sociaux sera organisée dans le courant du mois de janvier.*

## 8. Stagiaires écoles ou TIG

Des agents Région EPLE sont confrontés à la prise en charge de stagiaires écoles ou TIG (*travaux d'intérêt général*), au vue des difficultés rencontrées dans le cadre des directives indiquées dans le BO n°6 du 25 août 2011. A aucun moment n'est stipulé dans le référentiel emploi ce type de tutorat !

- o Dans le cas où l'autorité fonctionnelle imposerait ce tutorat autoritairement, ce que la CGT réfute, pouvez-vous nous faire connaître la ou les responsabilités encourues par l'agent, mais aussi par l'employeur ?

**Il est URGENT de clarifier !**

*L'Institution régionale accueille chaque année quelques centaines de stagiaires-école dans le cadre de stages d'observation ou de stages d'immersion en milieu professionnel. C'est l'occasion pour les collégiens, lycéens ou étudiants concernés de découvrir le fonctionnement d'une grande collectivité territoriale et/ou de développer leurs compétences.*

*Chaque stagiaire est encadré par un tuteur/une tutrice de stage, chargé(e) de l'accompagner et de superviser ses activités et missions.*

*La fonction de tuteur/trice ne relève pas au sens strict des missions qui sont dévolues aux agents dans le cadre du métier qu'ils exercent ou du poste qu'ils occupent, c'est pourquoi aucun élément afférent ne figure dans les fiches Emplois du Siège ou des EPLE ou dans les fiches de poste de chaque agent.*

*En ce qui concerne les TIG, La DAJC a été saisie de la question. Elle s'engage à donner une réponse courant janvier. Pour information, il est important de savoir qu'une collectivité doit s'inscrire pour être sollicitée en tant que lieu d'accueil de TIG.*

**9. Concours externe, interne et troisième concours de techniciens territoriaux (arrêté du 27 juillet 2011 portant ouverture au titre de l'année 2012 – JORF 0181 du 6 août 2011)**

⇒ 324 postes proposés au concours externe,

⇒ 462 concours interne,

⇒ 185 troisième concours.

- Pourriez- vous nous faire connaître le nombre de postes qui seront ouverts au sein de notre Collectivité, les spécialités et leurs lieux d'implantation ?

*La collectivité a souhaité l'organisation d'un concours spécifique. 70 postes seront ouverts au concours.*

## • Questions diverses

Questions posées par le syndicat CFDT (09/12/2011 + 20/12/2011)

**10.** Depuis quelque temps se développe la notion de gardiennage au sein des EPLE pendant les vacances scolaires, accompagné de ronde de sécurité à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, alors que les personnels de décision (catégorie A et B) ne sont pas présents.

Nous souhaitons savoir la position de la Région quand à ces pratiques qui semblent se développer.

Comment la sécurité des agents est assurée quand ils assurent seul le service (ce qui est le cas dans 90 % des situations).

Que met en place la région Nord Pas de Calais pour assurer la sécurité des agents ?

*La collectivité s'est emparée de la question de la sécurité au travail pour les*

*agents techniques des EPLE. Ainsi, en 2009, la Direction des Ressources Humaines a produit une note précisant les mesures à prendre pour les travailleurs isolés. (cf.note jointe).*

*En ce qui concerne la notion de gardiennage, il convient de lui attribuer une définition claire. Cela pourrait être l'objet d'un groupe de travail. Néanmoins, le règlement intérieur sur l'organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des lycées y fait explicitement référence. Celui-ci peut donc être assuré par les personnels techniques.*

**11. Fermeture des établissements scolaires :**

La réorganisation de l'Education Nationale a généré la fermeture des lycées Lalo de Lille et du lycée de Crespin, des bruits courent sur la fermeture d'autres établissements à la prochaine rentrée scolaire, la région a-t-elle des informations sur ce sujet, le cas échéant quels sont les établissements concernés et quel sera le devenir de nos collègues.

*Cf.réponse question 5*

12. La mise en place du référentiel des emplois a permis d'établir les fiches de poste des agents des EPLE lors de l'EAP 2011, cela doit permettre de voir apparaître sur la fiche de paie l'intitulé du poste correspondant aux fiches métiers pour lequel l'agent est employé dans l'établissement.  
Quand cela sera-t-il mis en place ?

*L'édition du libellé de l'emploi sur la fiche de paie des agents sera mise en œuvre sur la fiche de paie du mois de mars 2012.*

13. La réforme de la catégorie B a repoussé la mise en place de concours de techniciens, cette année des concours de techniciens (un en avril et un deuxième programmé en octobre) sont ouverts, combien de postes sont concernés pour la Région Nord Pas de Calais

*La collectivité a souhaité l'organisation d'un concours spécifique. 70 postes seront ouverts au concours.*

14. Tarif de la restauration scolaire : la délibération de la Région Nord Pas de Calais fixe les prix des repas et prévoit un alignement progressif des établissements sur les prix proposés par la Région. Nous constatons qu'un certain nombre d'établissements qui appliquaient déjà un tarif supérieur ont encore augmenté leur prix cette année. Quelles mesures la Région compte t'elle prendre pour faire appliquer la délibération ?

*Cf.réponse question 2*

15. Renforcement des équipes UTIL : Lors d'une rencontre avec les proviseurs et les intendants, vous avez Monsieur le Vice-Président annoncé la création prochaine de nouveaux postes en renfort des UTIL dans les EPLE. Qu'en est-il exactement car cette annonce semble contradictoire avec le rapport présenté au CTP CE du 15 juin 2011 et les décisions de l'Administration vis-à-vis de la réorganisation ?

*La collectivité s'est engagée dans un vaste chantier de développement numérique des EPLE. Ainsi 6 unités territoriales pour l'informatique des lycées ont été créées (après passage en CTP Central le 11 juin 2009). Chaque unité comprend 1 responsable de secteur, 2 techniciens systèmes et réseaux et 2 techniciens micro-informatiques. Ce sont donc 30 postes qui ont été créés. Pour compléter ce dispositif, une étude sera menée. Elle consistera en un bilan des UTIL et en l'analyse des nouvelles pistes d'adaptation par secteur en tenant compte des 28 postes d'agents en équipement bureautique audio-visuel.*

Questions posées par le syndicat UNSA (07/12/2011)

16. L' UNSA a voté pour le règlement intérieur sur l'organisation spécifique du temps de travail dans les établissements publics locaux d'enseignement à la condition que soient revues les autorisations d'absence en équité avec les agents du Siège de Région, cela fait 2 ans, et nous sommes toujours en attente d'une révision du règlement.

*Cf. réponse question 3*

17. Quid des fermetures de lycées à la prochaine rentrée.

*Cf. réponse question 5*

18. Point sur les 28 postes informatiques lycées créés, implantations, fonctions, rattachements aux UTILS ou aux EPLES ?

*La collectivité s'est engagée dans un vaste chantier de développement numérique des EPLE. Ainsi 6 unités territoriales pour l'informatique des lycées ont été créées (après passage en CTP Central le 11 juin 2009). Chaque unité comprend 1 responsable de secteur, 2 techniciens systèmes et réseaux et 2 techniciens micro-informatiques. Ce sont donc 30 postes qui ont été créés. Pour compléter ce dispositif, une étude sera menée. Elle consistera en un bilan des UTIL et en l'analyse des nouvelles pistes d'adaptation par secteur en tenant compte des 28 postes d'agents en équipement bureautique audio-visuel.*

19. Le référentiel des emplois techniques des lycées est voté depuis le 15 juin, l'UNSA souhaite une programmation de groupe de travail, pour que celui des personnels EMOP soit rédigé.

*Cf. réponse question 6*



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DRH/XM/RM/JMS/CF/S09-007258

☎ 03.20.82.63.39

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissements,  
Mesdames et Messieurs les Intendants

Lille, le 04 DEC 2009

Objet : Gestion de la Sécurité au Travail

Mesdames, Messieurs,

La Région a mis en place, depuis 2006, un dispositif ambitieux en matière d'hygiène et de sécurité en direction des personnels Techniques, Ouvriers et de Service.

C'est dans ce contexte que j'attire votre attention sur les mesures qu'il serait souhaitable de prendre au sein de votre établissement concernant les postes de travailleurs isolés et/ou le poste de veilleur de nuit.

En préambule, il est important de donner une définition du travail isolé.

Le travail est considéré comme isolé lorsque le travailleur est hors de vue ou de portée de voix d'autres personnes et sans possibilité de recours extérieur.

Si le travail isolé n'est pas un risque en soi, il peut augmenter la probabilité de survenance de l'accident ainsi que la gravité du dommage.

De plus, le fait d'être isolé peut entraîner pour certaines personnes des changements d'attitude ou de comportement qui, face à une tâche particulière, peuvent conduire celles-ci à avoir des réactions inadaptées avec un déclenchement d'accident possible.

Il convient de préciser que le travail isolé n'est pas interdit, d'une façon générale, par la réglementation du travail. Cependant, le code du travail impose à l'employeur, qui a une mission générale de prévention des risques pour le personnel dont il a la charge, de mettre en place une organisation et des moyens adaptés notamment en ce qui concerne l'organisation des secours. Ces différentes dispositions demandent la prise en compte et l'examen de la situation particulière des travailleurs isolés.

L'objectif à atteindre est de pouvoir leur porter secours rapidement en cas de danger.

.../...

Les solutions dépendent bien évidemment de la nature de l'activité, des conditions de travail et des risques qui y sont associés.

□ Solutions organisationnelles

- Eviter la situation de travail isolé.
  - Quand c'est possible et quand les risques sont importants, notamment en cas de travaux dangereux, il est souhaitable d'organiser le travail pour que les salariés ne travaillent pas seuls.
- Evaluer les risques liés à la situation de travail isolé.
  - La situation de travail isolé devra être identifiée lors de l'évaluation des risques au poste de travail et entrera en compte dans cette évaluation. Le code du travail indique que le chef d'établissement prend toutes les mesures nécessaires en agissant sur l'organisation et les procédés de travail pour garantir la santé et la sécurité des salariés, notamment dans le cas d'utilisation d'équipements de travail.
- Faire en sorte de garder un contact avec le salarié
  - Il est possible de demander au salarié de rappeler un interlocuteur à définir au préalable (l'intervalle des appels devra lui aussi être pré-défini). Cela permet de garder un lien et de limiter la sensation d'isolement, néanmoins cela ne garantit pas l'intervention des secours dans les meilleurs délais.

□ Solutions techniques

- les systèmes d'alarme volontaire
  - Le salarié conscient déclenche volontairement l'alarme ou l'appel.
- les DATI (déclencheur d'alarme pour travailleur isolé)
  - Il permet de déclencher une alarme vers un récepteur :
    - suite à action volontaire
    - automatiquement dans les cas suivants
      - perte de verticalité
      - immobilité prolongée
      - arrachement

Pour que les DATI remplissent pleinement leur rôle, il faut impérativement mettre en place une organisation rigoureuse de la chaîne de secours afin de pouvoir intervenir efficacement.

Les ingénieurs Sécurité et Conditions de Travail, se tiennent à votre entière disposition pour tout conseil ou accompagnement dans la mise en œuvre de cette action de prévention préconisée.

Vous remerciant de votre collaboration active dans la mise en œuvre d'une politique de prévention efficace et adaptée, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes sentiments distingués



Xavier Maisie  
Directeur des Ressources Humaines